

Image not found or type unknown



## Recours en cas de liquidation judiciaire

Par **BRUNO**, le **26/11/2009** à **13:13**

Bonjour,rrrnNous faisons actuellement construire une maison par des artisans. Le maçon a déposé le bilan et fermé son entreprise, il a été en liquidation judiciaire. Il y a eu un sinistre dans la maison, le pignon est tombé par la tempête. Nous avons payé au maçon les travaux. L'assurance du maçon a pris en charge le coût de la réparation mais l'argent a été versé au liquidateur judiciaire qui s'occupe du redressement de l'artisan maçon. Nous n'avons touché aucun remboursement sur les dégâts et avons dû payer un autre maçon pour reprendre les travaux. Le liquidateur ne fais pas suite à nos relances et nous répond que nous n'aurons rien. Cela est il normal ?rrrnMerci